toms des présidents de tous les Syndicats et de toutes les corporations patronales et ouvrières, sans distinction de partis, pour l'envoi de délégués à Montpellier.

Annonçons encore la prochaine arrivée de délégués algériens.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

AU MAROC

Le ministre des Affaires étrangères a donné lecture, au Conseil, d'un télégramme de M. Regnault, rendant compte de la première entrevue de notre ministre au Maroc avec les délégués du gouvernement chérifien, en vue de l'exécution des mesures promises par ce dernier, conformément aux demandes que nous avons formulées, à la suite du meurtre du Dr Mauchamp.

L'entretien de notre représentant au Maroc, avec les représentants du maghzen, a été tout à fait satisfaisant.

INSCRITS MARITIMES

Le Conseil s'est occupé de la question de la grève des inscrits maritimes et des moyens à employer — au cas où cette grève se prolongerait — pour assurer nos relations maritimes avec nos colonies et avec l'étranger.

Des explications ont été fournies par le ministre de la Marine sur les mesures déjà prises pour assurer nos communications entre la métropole, la Corse, l'Algérie et la Tunisie, le transport des dépêches, celui des voyageurs, des marchandises et en particulier des primeurs.

Le ministre des Finances a entretenu ses collègues de l'envoi éventuel d'instructions à l'administration des douanes en vue de l'admission en franchise des produits algériens parvenant en France soit par navire étranger, soit par voie ferrée.

D'autres dispositions ont été examinées par le Conseil. Elles seront, le cas échéant, immédiatement appliquées.

IMPOT SUR LE REVENU

M. Caillaux, ministre des Finances, a exposé qu'il était en complet accord, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, avec la Commission de législation fiscale.

Le ministre des Finances a ensuite présenté à la signature du président de la République du décret aux termes duquel M. Marraud, préfet de la Loire-Inférieure, est nommé directeur général de l'enregistrement.

Le Conseil a décidé que la cérémonie de la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon aurait lieu dans la seconde quinzaine de juin. La date définitive sera ultérieurement fixée.

M. Louis Barthou, ministre des Travaux publics, a rendu compte au Conseil du voyage d'études qu'il a fait dans le bassin minier de Briey.

Enfin M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire.

Le prochain Conseil aura lieu mardi matin à l'Elysée.

La clôture de la session parlementaire

Les élections pour le renouvellement des Conseils généraux auront lieu les dimanches 21 et 28 juillet prochain, ainsi que nous le faisions prévoir.

Or les sénateurs et députés, membres d'assemblées départementales et soumis au renouvellement, sont en très grand nombre cette année.

Pour leur permettre de prendre contact avec leurs électeurs, et sans doute pour goûter au plus tôt aux joies du pouvoir sans contrôle, le gouvernement, croyons-nous savoir, aurait déjà résolu en principe, de clore la session des Chambres le samedi soir 6 juillet prochain.

LA GRÈVE

DES INSCRITS MARITIMES

Les causes de la grève

Nous avons donné hier les premiers renseignements sur la grève des inscrits maritimes dans les principaux ports de France.

Il faut dire que les causes de la grève sont dues principalement à la question de l'augmentation des pensions de demi-solde.

Les inscrits maritimes qui, sous le régime actuel, touchent une retraite, dont le minimum est de 204 francs, et pour les capitaines au long cours de 708 francs, ont adhéré au projet de loi déposé par M. Siegfried ; ils acceptent également une nouvelle retenue sur leurs salaires.

Le projet Siegfried accorde les pensions de 1 600 à 1 800 francs aux capitaines au long cours non titulaires du brevet supérieur, mécaniciens de 1re classe, docteurs-médecins ayant opté pour la demi-solde ; de 1 100 à 1 500 francs aux maîtres au cabotage, officiers de la marine marchande, mécaniciens de 2e classe, pilotes, commissaires et officiers de santé ayant opté pour la demi-solde, patrons brevetés pour la pêche d'Islande ; de 800 à 1 000 francs aux patrons de pêche au bornage, aux maîtres d'équipage, premiers chauffeurs et assimilés ; de 600 francs aux autres catégories.

Le gouvernement ne pouvant souscrire au projet Siegfried a fait étudier la question par le ministère de la Marine, dont les études ont abouti au dépôt d'un projet de loi qui porterait les pensions de demi-solde à 360 francs pour les inscrits et à 1 000 fr. pour les capitaines au long cours.

C'est de ce projet que les inscrits maritimes ne veulent pas, et c'est pour amener le gouvernement à le modifier dans le sens indiqué par celui de M. Siegfried qu'ils ont voté la grève générale.

Dans les Compagnies de navigation

Dans les administrations des grandes Compagnies de navigation, de la Compagnie transatlantique, aux Messageries maritimes, aux Chargeurs-Réunis, on se montre assez sobre de renseignements sur la grève ; on répond que l'on attend des nouvelles.

Pourtant, de nombreuses réunions des hauts fonctionnaires de ces Compagnies ont eu lieu hier.

Aux Messageries maritimes, M. Lebon, président du Conseil d'administration, fait observer que c'est la première fois que les inscrits vont chômer, non contre les Compagnies, mais contre le gouvernement.

A la Compagnie transatlantique, on ne dissimule pas un peu d'inquiétude.

« Les inscrits maritimes, a déclaré un fonctionnaire de cette Compagnie, ont, en effet, déserté le bord dans les trois ports de Marseille, du Havre et de Saint-Nazaire, où nous avons nos principaux représentants.

» Au Havre, par exemple, 2 900 émigrants — actuellement en route pour cette destination — vont se trouver fort embarrassés. Ils devaient s'embarquer demain sur les paquebots la *Gascogne* et la *Provence*, et nous nous demandons comment on va faire pour les loger et les mettre à l'abri. »

Aux Chargeurs Réunis, on a prescrit aux représentants de la Compagnie, dans les ports, une enquête sur l'état d'esprit des grévistes, ce n'est qu'une fois ces renseignements arrivés qu'on prendra une décision.

Dans les ports

Marseille. — La grève se poursuit sans incident ; de nombreux navires ont désarmé.

Hier soir, les Conseils d'administration de tous les Syndicats maritimes ont tenu à leurs sièges respectifs une réunion pour discuter et arrêter les termes d'un ultimatum au gouvernement.

Cette après-midi aura lieu une grande réunion à la Bourse du travail pour ratifier les termes de l'ultimatum.

Ce matin, tout mouvement est arrêté dans les divers bassins de Marseille où tous les navires sont désarmés. La grève est générale.

Le Havre. — Les Syndicats des capitaines au cabotage, des capitaines au long cours et des officiers mécaniciens se sont réunis hier soir dans leurs bureaux respectifs.

Les membres de chaque Syndicat déclarent se rallier à la grève générale et s'engagent à ne pas partir le jour où on armerait les navires avec des matelots de l'Etat. Les officiers sont pourtant autorisés à exécuter les ordres qui pourraient leur être donnés par les Compagnies de navigation pour assurer la garde et la sécurité des navires.

A l'issue de ces diverses réunions, le Comité national de défense des gens de mer, section du Havre, a tenu une réunion où ont été ratifiées les décisions précédentes. Il a été décidé que ces décisions seraient communiquées aux Compagnies de navigation, et il a été convenu que la Compagnie générale transatlantique pourrait employer demain, de 8 heures à midi, à bord de la *Provence* : 1° les cuisiniers pour « saisir » les viandes; 2° les chauffeurs nécessaires au fonctionnement des appareils frigorifiques; 3° les garçons en nombre suffisant pour assurer le service des émigrants qui doivent arriver demain.

L'ordre du jour suivant a été acclamé :

« Les délégués du Comité exécutif formant le Comité des gens de mer, section du Havre, réunis le vendredi 31 mai 1907, après les diverses réunions syndicales,

Considérant que le mouvement actuel a, dès le début, pris toute l'ampleur que comporte la situation;

Considérant que les inscrits et non inscrits de tous grades et de toutes spécialités ont fait leur devoir;

Prennent l'engagement de ne reprendre leurs places à bord que tous ensemble et dans leurs postes respectifs;

Se déclarent tous solidaires et se séparent au cri de : « Vive la grève pour l'obtention des pensions! ».

Une dépêche de notre correspondant particulier nous apprend aujourd'hui que tous les services maritimes sont interrompus.

Les transatlantiques la *Gascogne*, la *Provence*, l'*Amiral-Magon*, des Chargeurs réunis, *Saint-Brieuc*, *Seuternr*, des Compagnies normandes et havraise, sont désarmés.

2 000 émigrants arrivés au Havre ne peuvent partir, le service transatlantique étant interrompu. Ils errent en ville sans abri.

Le Comité du Havre a communiqué vendredi soir l'ordre de grève à Dieppe, Fécamp, Honfleur, Trouville, Cherbourg, Rouen, Saint-Malo, et a envoyé des délégués.

Un navire allemand venant de Kiel doit arriver, paraît-il, au Havre et désarmer. Une grande réunion a lieu samedi à 11 heures.

Ce matin, 2 500 inscrits ou non inscrits, réunis salle Franklin, acclament la grève générale, approuvent les décisions du Comité national de défense des gens de mer, et se déclarent solidaires de tous leurs collègues.

Le steamer *Médoc*, arrivant de Marseille, a désarmé vendredi soir. Le steamer *Sauternes* est parti vendredi soir, sous les huées de trois mille grévistes.

Le steamer *Suzanne-et-Marie*, de la Compagnie Worms, veut partir pour Dunkerque. Il quittera le quai malgré les grévistes qui tentent d'escalader les échelles pour débaucher les marins du *Suzanne*. Les grévistes tendent une chaîne pour barrer le bassin et lâchent les amarres du remorqueur *Abeille* qui, entraîné par le courant, se met en travers de la route du steamer.

Le remorqueur est détérioré à tribord par l'avant du steamer.

La gendarmerie et la police sont sur pied.

Toulon. — De nombreux télégrammes s'échangent entre le ministère de la Marine et le préfet maritime commandant en chef le 5e arrondissement maritime. Toutes les dispositions sont prises pour assurer le service postal de l'Algérie, de la Tunisie et de la Corse.

Le puissant remorqueur de l'Etat le *Goliath* se tient sous pression pour assurer la police du littoral en cas d'entraves à la liberté du travail.

Trois autres transports seront prêts d'ici lundi.

Les communications avec la Corse seront assurées par des contre-torpilleurs de la première flottille de la Méditerranée.

Les inscrits maritimes du littoral ont décidé d'envoyer des délégations à Marseille pour inviter les grévistes à organiser la résistance en empêchant le départ des navires.

Nice. — Les inscrits maritimes des voiliers ont rendu leurs rôles.

Agde. — Les inscrits et les non inscrits ont débarqué. Les patrons pêcheurs ont déposé leurs rôles à l'inscription maritime.

Dunkerque. — Dans une réunion tenue à la Bourse du travail, les marins de tous grades et de toutes spécialités ont voté la grève générale à partir de demain matin. La réunion a nommé un Comité de la grève composé de capitaines au long cours et au cabotage, de mécaniciens, de marins et de chauffeurs. Il a été décidé que la délibération prise serait affichée demain à Dunkerque, à Boulogne, à Calais et à Gravelines.

L'assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour analogue à celui adopté à Marseille et disant qu'aucun navire français ne prendra la mer au bout de vingt-quatre heures.

Nantes. — La grève des inscrits de l'Ouest a été déclarée hier après-midi.

Quant aux pilotes qui n'ont pas le droit de grève, on leur a demandé de ne pas conduire dans un port les navires susceptibles d'y être déchargés. Ils devront se contenter de les mener dans une rade où ils soient à l'abri.

Ce matin, à 10 heures, les inscrits maritimes se sont réunis au café des Céréales, sous la présidence de M. Seot, capitaine au long cours.

M. Cardin, secrétaire général du sous-Comité nantais, rend compte du mandat de la délégation chargée, hier, d'aller trouver les pouvoirs publics et les administrations maritimes.

Les grévistes ont décidé de faire placarder des appels à tous les inscrits et de nommer des collecteurs chargés de recueillir les rôles.

Les Messageries de l'Ouest avaient demandé aux inscrits de laisser partir le vapeur *Belle-Ile*, actuellement prêt à prendre le large. Les inscrits ont refusé.

Ils ont enfin décidé d'aller en masse trouver les armateurs pour leur exposer leurs revendications.

Demain viendra à Nantes, une délégation des inscrits des ports bretons pour s'entendre dans la lutte avec ceux de Nantes.

Bordeaux. — Tous les ports de la région ont été prévenus de la décision du Comité des inscrits de faire grève.

L'arrondissement maritime comprend des marins gabariers, des pêcheurs, des marins de commerce, des officiers, des mécaniciens qui sont au nombre de 15 à 20 000.

Le mouvement de grève des inscrits maritimes est peu accentué ce matin, tous les intéressés n'étant pas encore prévenus de la décision du Comité, mais il est vraisemblable qu'il sera complet ce soir.

Les rôles des paquebots *Chili* et *Magellan*, ce dernier arrivé hier de l'Amérique du Sud et du Sénégal, ont été déposés au bureau de la marine par les soins de M. Ribaille, agent général des Messageries maritimes, soit 335 hommes mis à terre.

L'embarquement et le débarquement des marchandises à bord des deux navires se poursuivront normalement.

A 11 heures avaient également déposé leurs rôles les marins du *Conseil-Père*, de la *Ville-de-Cette*, ainsi que ceux de quatre gabarres.

Les gabariers, en nombre, remettent leurs rôles à leurs bureaux des quais qui les font parvenir à l'administration de la marine.

Les mesures de police sont peu apparentes. Le calme est complet. De petits groupes de marins se promènent sur les quais aux abords des bureaux de l'inscription maritime.

Les services de chargement et déchargement continuent à bord des bâtiments français et étrangers.

L'impression parmi ceux qui sont à la tête du mouvement est que l'on pourra trouver un terrain d'entente et que la grève ne sera pas de longue durée.

Cette. — Au moment où le vapeur *Ville-de-Sfax* s'apprêtait à quitter le port, les grévistes ont tenté d'obstruer la passe du port neuf avec des gabares. Ce vapeur a pu néanmoins passer et prendre la mer.

Les bateaux de pêche ne sont pas sortis aujourd'hui et les équipages des remorqueurs ont abandonné leur bord.

Les services auxiliaires du port ont cessé le travail, excepté les pilotes.

Cherbourg. — Le Syndicat des inscrits maritimes adresse un appel invitant ses membres à se réunir demain en vue de voter la grève. Les correspondances venant du Havre seront embarquées à destination de l'Amérique, à bord d'un paquebot américain.

Saint-Nazaire. — Hier soir, 600 inscrits réunis, après avoir voté la garde des navires désarmés annulent leur vote à la réception du télégramme suivant du Comité directeur de Marseille :

« Avons décidé aucun inscrit à bord ». Ils décident la formation d'un Comité de grève composé de trois délégués de chaque catégorie d'inscrits.

On se sépare en acclamant la grève générale.

Ce matin les capitaines et officiers de l'Association fédérative, réunis à 9 heures, adhèrent au mouvement.

Les capitaines proposeront à l'assemblée générale de dimanche matin, la question de garde à laquelle ils sont favorables, conformément à la décision du Havre dont ils dépendent.

Dans une nouvelle réunion, les capitaines au long cours ont désigné trois officiers pour se joindre au Comité de grève.

Ils auront encore une réunion ce soir.

La grève générale continue dans le grand calme.

Les bateaux des ponts et chaussées, le vapeur du pilotage *Henri-Duvol* sont désarmés. Seuls, hier et ce matin, les bateaux des passages de Saint-Nazaire, Paimbœuf, Mindin, continuent le service.

On croit qu'ils cesseront ce soir.

La Rochelle. — Les inscrits maritimes ont décidé la grève générale ce matin et ont déposé leurs rôles.

Lorient. — Aucun mouvement ne s'est produit parmi les inscrits maritimes.

Tous les services fonctionnent normalement.

Alger. — Les équipages des remorqueurs de commerce du port ont abandonné leur bord.

La plupart des dockers et charbonniers, occupés sur les quais ont décidé de faire cause commune avec les inscrits maritimes. Ils ont manifesté devant les bureaux des armateurs où M. Rennesi, président du Syndicat des dockers, a été arrêté.

LES OFFICIERS DU MANS

CONTRE LE GÉNÉRAL PEIGNÉ

Les débats du procès en dommages-intérêts intenté par trois anciens officiers de la garnison de Poitiers au général Peigné qui, sur le vu de fiches maçonniques, les avait déplacés, continuent aujourd'hui devant la 1re Chambre du tribunal de la Seine.

Me Bazire termine sa plaidoirie.

LE SOUS-MARIN COMMERCIAL

De la *Croix des Marins* :

On s'occupe beaucoup du sous-marin, comme engin de guerre, et l'on a raison, car de son perfectionnement dépend le sort de la future marine militaire. Le jour où le sous-marin offensif de grand tonnage, sera devenu pratique, le vaisseau cuirassé aura vécu.

Mais en attendant ce jour, peut-être encore bien éloigné, ne serait-il pas très utile de se préoccuper du sous-marin pacifique, du sous-marin dans le genre de celui de notre ami Lemot, dont nous avons parlé dans le temps, et qui pourrait être employé à l'exploration du fond des mers et servir ainsi à tirer parti des richesses qui s'y trouvent.

Sans parler des nombreuses recherches à faire pour retrouver les trésors perdus au fond des mers dans des circonstances mémorables, ne serait-il pas possible, au moyen de sous-marins commerciaux perfectionnés, d'exploiter régulièrement et fructueusement tous les produits précieux naturels enfouis dans les profondeurs marines?

Ainsi, la pêche des huîtres et leur ensemencement dans des terrains propices, seraient singulièrement facilités par l'usage des sous-marins remplaçant avantageusement le scaphandre, cette rudimentaire cloche à plongeur de nos jours qui ne permet qu'à un seul homme de travailler, avec la plus grande difficulté et à des profondeurs très limitées.

Pour les éponges, le corail, les huîtres perlières, il en serait de même, car les procédés employés sont des plus élémentaires et le plus souvent nuisibles à la production.

Les bancs d'éponges sont, en effet, déchirés et ravagés, à chaque saison de pêche, par le trident à lames recourbées et tranchantes qu'on emploie faute de plongeurs parfois difficiles à trouver. Les branches de corail sont brisées, au hasard, par ces fauberts suspendus à chaque bras de la croix en bois qu'on traîne au fond de l'eau pour raccrocher les morceaux de corail cassés. Tout se fait au hasard et sans méthode.

En somme, à l'emploi brutal d'un engin qui brise violemment, arrache et ne ramène qu'une partie des débris, le sous-marin substituera une véritable cueillette à la main. Avec lui la pêche des éponges, du corail, des huîtres perlières deviendra aussi productive et aussi facile qu'une récolte à la surface du sol. C'est une véritable culture des fonds marins que permettraient les sous-marins commerciaux comme le sous-marin Lemot et nous sommes surpris que cet aspect intéressant de la question des sous-marins n'ait pas encore attiré l'attention des hommes pratiques.

E. O.

LES CROIX D'ENFANTS

Les enfants ont le droit de porter ostensiblement à l'école laïque un emblème religieux, par exemple une petite croix ; ce droit vient d'être reconnu par tous les degrés de la hiérarchie universitaire, de l'inspecteur primaire au ministre, avec d'autant plus de clarté et d'insistance qu'il était plus odieusement et plus opiniâtrement méconnu par les instituteurs.

Voici les faits : ils sont eux-mêmes leur meilleur commentaire.

Beaucoup de parents chrétiens, à la suite de l'enlèvement des crucifix des salles d'école, ont mis au cou de leurs enfants de petites croix, et la direction de l'enseignement primaire les a laissés faire, estimant la démonstration inoffensive et d'ailleurs parfaitement légale.

Un inspecteur primaire du Calvados, M. Berthonneau, fut d'un autre avis ; visitant en janvier les écoles de Noyers-Bocage, il prescrivit à l'instituteur de congédier les enfants qui se présenteraient avec une croix ; celui-ci fit part de cet ordre aux parents : le lendemain, pas un enfant qui n'eût sa croix : ils furent tous renvoyés ; ils revinrent munis du même emblème ; l'instituteur, s'entêtant, les renvois continuèrent systématiquement jusqu'au 24 mai, on va voir en dépit de quelles instructions.

Une circulaire de la direction de l'enseignement primaire venait précisément d'interdire ces actes d'arbitraire, spécifiant qu'un instituteur commettrait une *illégalité* s'il renvoyait un enfant parce qu'il porte une croix. Prévenu de ce qui se passait à Noyers-Bocage, par M. F. Engerand, député de Caen, l'inspecteur d'Académie convint qu'il y avait excès de zèle et promit que les enfants seraient admis à l'école avec leur croix. Il n'en fut rien. A son tour, le directeur de l'enseignement primaire donna l'ordre formel de garder ces enfants ; il n'est pas obéi ; il le renouvelle le 19 avril sans plus d'effet.

M. Engerand saisit alors directement le ministre de l'instruction publique de l'affaire de Noyers-Bocage ; le 10 mai, M. Briand enjoint personnellement à ses subordonnés d'y mettre un terme et il juge sévèrement l'attitude de l'instituteur ; les renvois ne cessent pas. Le député de Caen insistant, M. Briand accepte qu'on lui pose une question sur cette affaire, à la Chambre, si la rébellion des instituteurs continue. Sur ces entrefaites, il envoie, le 18 mai, à tous les préfets des instructions pour interdire aux instituteurs de renvoyer les enfants qui auraient des croix. L'instituteur de Noyers n'en congédiait pas moins encore deux enfants porteurs de croix, le 24 mai ; mais le ministre était à bout de patience. Le 25, il *télégraphiait* personnellement au maître d'école de Noyers pour le faire capituler, et les enfants du bourg pouvaient enfin rentrer à l'école avec leur petite croix sur la poitrine. Ils l'avaient bien gagnée.

L'institutrice de *Cintheaux* (Calvados) n'a pas opposé moins de résistance aux autorités académiques qui lui enjoignaient de réintégrer dans son école deux fillettes coupables seulement de porter ostensiblement la croix qu'elles avaient reçue deux ans auparavant de leur grand'mère mourante et qu'elles n'avaient, depuis lors, jamais cessé de porter. Les deux enfants ne furent admises que sur l'ordre de M. Briand; mais l'institutrice les mit en quarantaine et leur rendit la vie si dure que les parents se virent contraints de les retirer.

Des faits du même genre se sont passés dans l'arrondissement de Saint-Dié; le père de famille mis en cause les rapporte en ces termes :

Ma fille portait depuis un an une croix en broche. Il y a deux mois l'institutrice lui dit d'avoir à enlever ou à cacher cette croix. Sur nos ordres la petite continua à la porter quelques jours. L'institutrice lui demanda alors en classe : « Votre père est-il Français? S'il est Français, il n'a qu'à observer les lois, et si vous revenez à l'école avec votre croix, vous serez chassée. »

Ma femme alla trouver l'institutrice, qui lui dit qu'il fallait se soumettre, qu'elle avait des ordres formels de l'inspecteur. Elle ajouta — ce que ma femme ne lui demandait pas — que son père était franc-maçon, que son cousin germain était vénérable d'une Loge du département et qu'elle-même faisait partie de la Franc-Maçonnerie; « que la petite pouvait porter en broche même un petit cochon, mais pas de Christ ». Ma femme lui demanda quand cette loi avait été faite, car nous n'en avions aucune connaissance, elle répondit : « Je n'ai pas à savoir s'il y a une loi, j'exécute les ordres de mes supérieurs ».

Et aussitôt après le départ de ma femme, l'institutrice a dit à toute la classe qu'elle serait heureuse que nous portions plainte parce que cela lui assurerait de l'avancement.

Nous avons gardé notre fille à la maison, où nous l'instruisons nous-mêmes.

Ces faits sont, hélas ! trop éloquents, sur l'anarchie qui règne dans l'instruction publique et les procédés absolument arbitraires de ces tyranneaux de village que sont les instituteurs. Ils ont, du moins, ce bon résultat que le port d'emblèmes religieux, notamment de petites croix, par les enfants des écoles, est un droit reconnu, et nous ne saurions trop recommander aux parents d'en user et de le faire respecter.

Condamnations de livre et de revue

Ordonnances de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris

Nous, François, cardinal Richard, archevêque de Paris,

Considérant que le livre publié à Paris, par M. Edouard Le Roy, sous le titre : *Dogme et critique*, contient, sur l'interprétation des dogmes, et notamment sur la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des théories contraires à l'enseignement catholique, et gravement périlleuses pour la foi.

Proscrivons ledit livre et en interdisons la lecture dans notre diocèse.

Nous avons la confiance que l'auteur, qui n'a cessé de protester de sa volonté d'adhérer à l'enseignement de l'Eglise, accueillera cette décision avec une soumission parfaite.

Considérant que la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, éditée à Paris, a, dans ces derniers mois, publié, outre certaines *Chroniques bibliques*, irrespectueuses, téméraires et dangereuses, plusieurs articles notoirement contraires au dogme catholique, à savoir trois articles signés *Dupin* sur la Trinité, et un article signé *Herzog*, sur la Conception virginale du Christ.

Que, par suite, la collaboration d'ecclésiastiques à un tel recueil serait de nature à scandaliser les fidèles, et à lui donner une autorité périlleuse.

Faisons défense à tous les ecclésiastiques, soumis à notre juridiction, de collaborer, de quelque façon que ce soit, à ladite revue.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 2 juin, *IIe Dimanche après la Pentecôte, Saint Pothin et ses compagnons.* — L. 3, *Sainte Clotilde*, veuve. — M. 4, *Saint François Caracciolo*, conf. — M. 5, *Saint Boniface*, évêque et martyr. — J. 6, *Octave de la Fête-Dieu.* — V. 7, *La fête du Sacré-Cœur de Jésus.* — S. 8, *Saints Médard et Gildard*, év. et conf. — D. 9, *IIIe dimanche après la Pentecôte.*

Demander, 5, rue Bayard, Paris VIIIe, le beau fascicule de la revue LIVRES ET IMAGES qui vient de paraître, illustré de 30 gravures. Ce numéro, consacré aux LIVRES DE PRIX est envoyé gratuitement sur simple demande.

INFORMATIONS DU SOIR

LE DOSSIER MONTAGNINI

MM. de Castelnau et Denys Cochin ont informé ce matin le garde des sceaux qu'ils déposeraient lundi une demande d'interpellation à discuter au plus prochain jour sur « les illégalités et abus de toutes sortes commis dans la saisie des papiers Montagnini et la suite de la procédure ».

Le *Courrier de Bruxelles* assure que les documents les plus importants saisis à la nonciature sont imprimés et attendent, dans certain coin du Vatican, l'occasion de paraître. Il constate l'incorruptible fidélité du directeur de l'imprimerie vaticane qui n'a laissé se produire aucune fuite.

Mgr DE MONTAUBAN

DEMANDE UN COADJUTEUR

De la *Semaine religieuse de Montauban* :

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres, Mgr l'évêque de Montauban a informé officiellement MM. les membres du Chapitre de la demande d'un coadjuteur, qu'il a adressée au Souverain Pontife.

Monseigneur regrette que cette nouvelle se soit ébruitée avant qu'il ait pu leur faire cette communication.

Les évêques étant tenus de garder le secret sur les noms des candidats présentés au choix du Saint-Père, il ne lui est pas permis de les faire connaître.

Au reste, chacun comprend qu'il y aurait inconvenance et inconvénient à donner ces noms avant que le choix soit fait et publié par le Pape.

LA SANTÉ DE Mgr SUEUR

On a de meilleures nouvelles de l'état de santé de Mgr l'archevêque d'Avignon.

PRÉFET ZÉLÉ

Le maire de Mirecourt n'ayant pas voulu supprimer les processions, le préfet le fait lui-même par amour de la liberté.

AU MAROC

Tanger, 31 mai. — On apprend de Fez que le sultan a fait récemment réunir un certain nombre de Chorfas et d'Oulémas afin de les inviter à se rendre aussitôt que possible à Marrakech et à y expliquer aux personnages influents de la ville ainsi qu'aux Rehamna que leurs agissements étaient préjudiciables au pays et à l'Islam, ainsi que le départ du sultan pour le Sud.

MOUVEMENT DE NAVIRES

De notre correspondant de Lorient :

L'escadre du Nord a appareillé à 6 h. 10 ce matin de Quiberon faisant route au Sud-Est.

A 7 h. 45, le croiseur cuirassé *Amiral-Aube* est rentré au mouillage, on ne sait pourquoi ; le vaisseau-école des aspirants *Duguay-Trouin* après avoir évolué en baie de Quiberon a fait route au Nord-Ouest.

LE CENTRE CATHOLIQUE AUTRICHIEN

Vienne, le 1er juin. — Le centre catholique du Reichsrath a décidé de s'allier au parti chrétien-social, tout en maintenant l'organisation existante des deux partis et leur liberté respective sur le vote des questions économiques.

RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — Un télégramme adressé au *Novoïé Vrémia* annonce que le train de Sébastopol, où se trouvait le grand-duc Constantin Constantinovitch, est arrivé à Moscou avec un retard de deux heures.

Quelques minutes avant l'arrivée du train à la station d'Orel, un inconnu a lancé dans la direction du train une locomotive chargée de charbon.

La locomotive a été heureusement aperçue de la gare et un agent de service et un télégraphiste avertis par téléphone, ont eu le temps de sauter sur la locomotive, de l'arrêter et de faire machine en arrière pendant que des signaux avertissaient le train de Sébastopol qui s'est arrêté.

Après l'inspection de la voie, le train a repris sa marche avec soixante-dix minutes de retard, précédé par précaution d'une locomotive.

Les autorités judiciaires et les membres du Conseil d'administration de la ligne ont ouvert une enquête qui a établi avec certitude qu'il s'agissait d'un attentat.

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — Un important détenu politique, qui s'était habilement échappé d'une prison de Saint-Pétersbourg, a été arrêté hier à Moscou.

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — De nombreuses perquisitions et arrestations politiques ont été opérées dans la ville de Minsk. Un conflit sanglant a éclaté à Tiflis entre les ouvriers réactionnaires et les socialistes-démocrates.

Il y a eu de nombreux tués et blessés.

Une patrouille a dispersé les manifestants, 22 arrestations ont été opérées.

Une nouvelle grève a éclaté dans les exploitations de naphte de Balakhanatch et de Bibi-Eybat, dans la région de Bakou.

L'AFFAIRE MARC LAPIERRE

La Chambre des appels correctionnels de la Cour de Paris vient d'élever de 13 mois à 2 ans la peine d'emprisonnement prononcée par le tribunal contre M. Marc Lapierre pour tentative d'extorsion de fonds.

La peine de dix mois de prison infligée à M. Lajoux pour complicité a été confirmée.

PEUT-ON RESTER COUVERT

DEVANT LA JUSTICE

Telle était la question qui était soumise aujourd'hui à la 9e Chambre correctionnelle.

On avait traduit devant elle, sous l'inculpation d'outrages à un magistrat, un habitant de Courbevoie qui était resté couvert à l'audience du juge de paix.

Le tribunal l'a acquitté, le fait reproché étant une inconvenance et non un outrage.

LE MOULIN DU GRAND BÉ

La vieille ne dit rien, des larmes silencieuses coulèrent sur son visage que chiffonnait une grimace tragique ; la pensée absente, elle ramassa d'un mouvement automatique et machinal les branchettes qui s'étaient éparpillées sur le sol, les jeta dans l'âtre, et se retournant vers Zéphirin :

— Mais il y a encore des hommes, pas vrai ! En Alsace et en Lorraine, dit-elle de sa voix cassée où l'émotion mettait un chevrotement, il y a des hommes, et de la poudre, et des balles, que je pense !

— Les balles et la poudre ne peuvent rien faire contre les traités, ma mère, fit Zéphirin.

— Mais il n'est pas encore signé! s'exclama Christelle avec une énergie farouche, et d'ici-là...

— D'ici-là, gronda Zéphirin d'une voix sourde, on passera les nuits dans les fourrés, ma Christelle, car la chasse restera ouverte, et malheur !...

8 heures sonnèrent au clocher de Terlieux. La vieille horloge racla lentement les neuf coups.

Zéphirin tressaillit, prit son fusil qu'il avait déposé contre la table, et, relevant le collet de sa vareuse, se dirigea vers la porte.

— Ta soupe, Zéphirin, s'écria Christelle en l'arrêtant au passage, tu ne vas pas partir ainsi l'estomac creux, la nuit est froide, tu ne pourrais tenir.

— C'est ma foi vrai, fit le colporteur, revenant à la table.

En quelques cuillerées, il eut fini de l'écuellée de potage, avala son verre de vin, et, après avoir, avec une sorte de ferveur, confondu sa grand'mère et Christelle dans le même embrassement, il sortit brusquement, s'arrachant à la douceur enveloppante de son foyer, pour ne pas faillir à la tâche qu'il s'était imposée, et dont il avait à répondre devant lui-même et devant ses compagnons.

XX

Depuis l'aventure du cercueil vide de Louis Picaillon, le colonel Von Falkenberg, toujours campé avec ses uhlans à l'auberge du Coq d'Or, sur la route de Thann, nourrissait contre Terlieux-Saint-Pamphile une haine féroce, aussi avait-il, sur la carte de l'état-major prussien, marqué d'une croix noire le village de Terlieux, où il se proposait, maintenant que sa goutte, qui était entrée dans une période d'accalmie, lui laissait quelque répit, de pousser une pointe avec tous les hommes de son régiment dont il pourrait disposer.

Prendre les Terlieux à la faveur de la nuit, massacrer les habitants, incendier les demeures, livrer tout au sac et au pillage, était une de ces distractions qu'il pourrait encore se payer, avant que le sceau soit apposé à ce traité de paix que les conditions draconiennes posées par Bismarck rendaient inacceptable. Pour retrouver Jacques Parent et Jean-Fritz, qu'il se faisait fort de reconnaître entre mille, il retournerait le pays, s'il fallait.

On était en février. Les nuits étaient encore longues, en se mettant en marche vers 8 heures de l'après-midi, les uhlans pouvaient, en prenant une route de traverse, renseignée charriable, c'est-à-dire pouvant servir au transport des trains des équipages et de l'artillerie, arriver, vers 11 heures du soir, à l'orée de la forêt, sur le côté des carrières et tomber à l'improviste sur le village endormi.

Le 22e de marche et le 92e devaient, cette nuit-là même, abandonner le château de Terlieux, et, d'après un ordre reçu dans le courant de la journée, se replier, comme le reste de l'armée de l'Est, vers le Doubs et la chaîne du Jura, afin d'éviter la captivité. Une trentaine d'hommes seulement restaient au donjon avec les quelques blessés qui avaient échappé à leurs blessures.

Vers 10 heures, les deux régiments guidés par Zéphirin et le forgeron descendirent par un chemin en lacet, conduisant, par le Hêtre-Rouge et la cascade du Grand-Bé, au Calvaire des Quatre-Chemins. Ils devaient laisser le village à droite, longer le cours de la rivière, gagner Saint-Pierre sur la gauche, traverser le petit hameau du Lhurr, et prendre la route de Besançon.

La nuit était très noire, le ciel très couvert n'avait pas une étoile. De vingt mètres en vingt mètres un soldat tenait une lanterne, dont un énorme abat-jour rabattait la lumière de façon à n'éclairer que le chemin.

C'était une marche silencieuse et triste; l'espoir qui avait soutenu jusqu'ici s'était évanoui; le sol, que foulaient les godillots guêtrés de blanc des petits fantassins, allait avant peu, si l'on en croyait les bruits divers qui commençaient à circuler, devenir terre allemande. Le sort de l'Alsace et de la Lorraine se débattait maintenant en questions diplomatiques, trop ardues pour être comprises de ceux qui ne savaient faire que le coup de feu.

On parlait vaguement de paix, mais le mot de défaite glaçait les cœurs, et ils allaient, eux les braves, fuyant cette captivité odieuse, qui pour eux eût été pire que la mort, ils allaient, coupés et retranchés de la France par des masses prussiennes qui enserraient le pays, longer les montagnes et tenter de faire une trouée à travers les lignes ennemies pour combattre encore.

Comme l'on arrivait au calvaire des Quatre-Chemins, où l'aide de Zéphirin et de François Richaud n'était plus nécessaire, le colonel du 92e se tourna vers les deux partisans et spontanément, avec un vague regret de quitter ces Vosges qu'il eût voulu défendre :

— En cas d'alerte, dit-il, ce n'est pas ceux qui sont restés là-haut qui pourraient vous être de quelque secours, je vous laisse dix de mes hommes, ce sont des braves qui se battront avec entrain, j'en réponds.

Et d'une voix forte s'adressant à son régiment :

— Dix hommes de cœur pour faire le coup de feu par ici en cas de besoin, dit-il.

Vingt, trente, quarante sortirent des rangs.

Le colonel en désigna dix au hasard ; comme il disait, tous étaient des braves, il n'avait pas à choisir, il connaissait son régiment.

— Allez, mes enfants, fit-il en désignant Zéphirin, suivez-le, c'est l'ami du vieux Salféino, il ne vous conduira qu'où il y a de bonne besogne, et faites cela proprement. Dans la mêlée pas de bruit, allez-y de la baïonnette, des coups de pointe en quarte, un tour de clé, pas de coups de feu dans le corps à corps.

Sur ce, il leva son sabre et poussa comme un claironnement le cri de : En avant !

Le régiment s'ébranla, et, longeant le Lhurr, où les lanternes éveillaient un miroitement, il s'enfonça dans la nuit.

. . . .

Aussi longtemps que quelque chose fut perceptible, les soldats restés avec Zéphirin et le forgeron au pied du Calvaire des Quatre-Chemins, suivirent plus par la pensée que par le regard le régiment qui s'éloignait.

Reverraient-ils jamais les camarades ?

— Allons, fit l'un d'eux qui se sentait engourdir par l'attendrissement qui montait en lui, le colo a peut-être eu une fière idée, ce Terlieux sent le cuir bouilli et les capotes mouillées, par ce vent qui souffle de Thann, il pourrait bien tomber des Prussiens avant peu.

Tous se redressèrent, assujettirent d'un mouvement machinal les bretelles de leur sac, et, le fusil sur l'épaule, suivirent Zéphirin.

Ils avaient à peine fait une cinquantaine de mètres dans la direction du village qu'un jappement sec de chien qui sent une piste s'éleva à deux pas, et Clairon, sans collier et sans chaîne, bondit sur son maître.

— C'est qu'il y a du nouveau, dit Zéphirin, on me l'envoie, vous pourriez avoir raison, fit-il en se tournant vers le soldat qui avait flairé le vent.

Ils longeaient en ce moment le chemin abrupt qui conduisait à la cascade du Grand-Bé. A droite et à gauche, le talus couvert de broussailles s'élevait à une hauteur de deux mètres environ.

Pris dans cette gorge étroite, le petit détachement était perdu. Enfin ils atteignirent l'extrémité où les talus s'échancraient en s'abaissant, et d'où l'on pouvait, d'un coup d'œil, embrasser le village.

Tout paraissait calme, çà et là une lanterne éclairée mettait un point fauve dans la nuit noire.

Zéphirin poussa un soupir de soulagement.

— Ce doit être une fausse alerte, murmura-t-il, non sans fouiller l'obscurité d'un regard méfiant.

Soudain, Clairon gronda sourdement, eut les pattes arc-boutées, eut un mouvement en arrière. La main posée sur la tête de l'animal, Zéphirin lui imposa silence et, retenant son souffle, il écouta.

Le bruit cadencé de nombreux pas de chevaux foulant le sol montait, eût-on dit, du chemin creux qu'ils venaient de parcourir, ainsi qu'un froissement de gourmettes. C'était très discret, on n'entendait aucun cliquetis de sabre, à n'en pas douter, ceux qui les suivaient devaient être l'ennemi, car ils avaient pris des précautions pour n'être pas entendus.

— Au pas gymnastique, commanda Zéphirin, tâchons de gagner le fourré de Bibboux.

Ils prirent leur élan et les coudes au corps, les poings serrés, gravirent la petite montée raide au sommet de laquelle se trouvait la pointe du bois.

(A suivre.)

RICHARD M[illegible]

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)